

PLANIFICATION DIRECTRICE CANTONALE

Formulaire de retour

INFORMATIONS			
Nom de l'organisme, commune:	Parti socialiste du Valais romand	a	28.07.2016
Personne de contact :	Gaël Bourgeois	Adresse :	Rue de Conthey 2 - 1950 Sion»

Document ou n° de la fiche de coordination (y.c. n° de page)	Remarque	Argumentation
A1. Zones agricoles	Ces zones doivent rester inconstructibles	
A.3 Vignes	Il manque dans cette fiche une vision à long terme d'une viticulture tournée vers le respect de l'environnement, un encouragement à celle-ci	
A5. Zones des mayens, de hameaux et de maintien de l'habitat rural	Les zones mayens ne doivent pas se transformer en nouvel eldorado des promoteurs pour la construction de résidences secondaires.	Possible dérogation à la LRS
A.6 Fonctions et gestion forestières	« Valoriser la forêt en tant qu'espace de détente et de loisirs pour la population indigène et les touristes en améliorant son accessibilité tout en respectant les zones de protection sensibles. » ne doit pas signifier l'extension de routes à outrance	
B1. Tourisme intégré	« Mettre en valeur les paysages traditionnels, naturels et culturels importants. » Les lignes à Haute tension prévues vont à l'encontre de cette vision ! Les zones "domaine skiable" devraient être des zones de tourisme intégrés dans toutes les stations de moyenne montagne; seules les zones de haute montagne devraient être des zones "domaine skiable".	
B.2 Hébergement touristique	Soutenir et soutenir les structures existantes plutôt que d'en construire de nouvelles	

INFORMATIONS			
Nom de l'organisme, commune:	Parti socialiste du Valais romand	a	28.07.2016
Personne de contact :	Gaël Bourgeois	Adresse :	Rue de Conthey 2 - 1950 Sion»

Document ou n° de la fiche de coordination (y.c. n° de page)	Remarque	Argumentation
B.3 Camping	Favoriser la mise en place de bornes Euro-relais pour les camping caristes, ce tourisme est en constante augmentation	
B.5 Terrains de golf	On constate qu'il y beaucoup plus de golfs dans le haut-valais que dans le Valais romand...	
C.4 Pôles de développement et zones d'activités économiques	Les zones d'activités mixtes doivent se limiter à une implantation de commerce « raisonnable » dans la mesure où elles produisent des nuisances évidentes (circulation dense, bruit)	
C.5 Agglomérations	Dommage de pas avoir pris l'entier de la plaine du Rhône comme une seule Agglomération	
C.10 Aires de stationnement pour les gens du voyage	Selon la fiche, la seule aire de séjour se situe en Valais central... Il semble que, selon les souhaits du Parlement, il devrait y avoir 3 aires de séjour, dans chaque région du Valais, et pas d'aires de transit... (postulat 4.0118)	
E.5 Installations solaires	Le canton du Valais doit être encore plus ambitieux en matière de production d'électricité et de chaleur. Le canton dispose d'un ensoleillement particulièrement favorable (15 à 20% supérieur à la moyenne nationale) qui doit être davantage exploité. Tripler la production ne suffit pas.	